



COMMENT OBTENIR L'EFFACEMENT D'UN CASIER JUDICIAIRE ?

Monsieur M..., vigile depuis 5 mois dans un magasin, son employeur très content de lui veut l'embaucher définitivement ; Or ce dernier vient de recevoir une réponse négative de la préfecture et il ne peut plus l'embaucher...

Madame S ..., en France depuis plusieurs années, veut y rester et souhaite obtenir « des papiers » mais la préfecture a vérifié son casier judiciaire lui a refusé la délivrance du titre de séjour...

QU'EST-CE QUE LE CASIER JUDICIAIRE ? QUELS SONT LES TYPES D'EXTRAITS EXISTANTS ? POUR AVOIR UN CASIER FAUT-IL FAIRE LES CHOSES LES PLUS GRAVES ? QUELLES SONT LES PROFESSIONS INACCESSIBLES AVEC UN CASIER NON VIERGE ? QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UN CASIER NON VIERGE LORS D'UNE RECHERCHE D'EMPLOI OU D'UNE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR ET DE NATURALISATION ?

Pour répondre à ces questions et vous aider à former une requête en effacement du casier judiciaire, n'hésitez pas à venir à la permanence spéciale de l'association IJE qui aura lieu le vendredi 30 novembre 2012.

QU'EST-CE QUE LE CASIER JUDICIAIRE ?

Le casier judiciaire est le relevé des condamnations prononcées par les juridictions judiciaires.

Ces informations sont communiquées sous forme d'extraits appelés bulletins de casiers judiciaires, classés en trois catégories :

- Le bulletin n°1 : accessible aux autorités judiciaires et aux greffes des établissements pénitentiaires,
- Le bulletin n°2 : accessibles aux autorités administratives ou à certains organismes privés, dans des cas limitativement énumérés par les articles 775 et R79 du code de procédure pénale,
- Le bulletin n°3 : accessible qu'à l'intéressé lui-même.

COMMENT OBTENIR LA COPIE DU CASIER JUDICIAIRE ?

Chaque intéressé peut demander son bulletin n°3 par internet, par télécopie, ou par courrier.

Pour les personnes nées hors de France, même de nationalité française, les demandes doivent obligatoirement être accompagnées d'un justificatif d'identité en cours de validité.

Pour consulter le relevé intégral du casier judiciaire, il faut adresser une demande au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence ou aux autorités diplomatiques ou consulaires françaises si la personne réside à l'étranger.

LES EXTRAITS DE CASIER JUDICIAIRE SONT DÉLIVRÉS GRATUITEMENT.

L'association IJE peut vous aider à faire les démarches nécessaires afin de vérifier votre casier judiciaire.

- Pour avoir un casier, faut-il faire les choses les plus graves ? Non ! En fait ça va très vite !

VOILA CE QUI PEUT ARRIVER DANS LA VIE QUOTIDIENNE : Une personne achète sans facture un téléphone portable à un copain alors qu'il était volé, cette personne est arrêtée et condamnée pour recel : **inscription au casier judiciaire !**

- Le casier judiciaire reçoit aussi les condamnations étrangères ?

Le casier judiciaire reçoit les condamnations prononcées par les juridictions étrangères qui, en application d'une convention ou d'un accord international, ont fait l'objet d'un avis aux autorités françaises ou ont été exécutées en France.

Le casier judiciaire national français informe automatiquement les autorités étrangères des décisions prises à l'encontre de leurs ressortissants. Sont néanmoins exclues de cette communication les contraventions, les condamnations prononcées à l'encontre des mineurs et les condamnations prononcées par défaut.

À la suite de ces constatations, on comprend très bien que **MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR !**

CAR IL EXISTE UN CERTAIN NOMBRE D'INTERDITS QUAND LE CASIER JUDICIAIRE N'EST PLUS VIERGE :

Concours administratifs ; Emplois de la fonction publique, Métiers de la banque, des assurances, de la sécurité ; chauffeur de taxi ; travail en relation avec les enfants ; professions juridiques ou médicales, créateur d'entreprise Naturalisation et régularisation.

D'ailleurs très récemment, au cours d'une de nos permanences, j'ai reçu un jeune homme qui avait la possibilité d'accompagner des enfants à l'étranger par le centre de vacances de son quartier en passant le BAFA, il a été recalé au moment du stage pratique après avoir donné le bulletin N° 3 de son casier judiciaire, parce que le responsable du stage lui a refusé l'encadrement des enfants mineurs à cause de ses antécédents judiciaires.

L'association IJE l'a accompagné dans ses démarches pour demander l'effacement de sa condamnation sur son casier judiciaire ;

COMMENT DEMANDER L'EFFACEMENT D'UN CASIER JUDICIAIRE ?

La demande de non inscription au Bulletin n°2, peut être directement formulée à l'occasion de l'audience qui aura à connaître du délit. L'opportunité de cette demande doit être envisagée avec votre avocat qui vous indiquera les documents à fournir.

La demande d'effacement du Bulletin n°2 peut également avoir lieu après la condamnation. Cette demande passe par une requête en exclusion de Bulletin n°2, qui sera préparée par votre avocat.

Dans tous les cas l'association IJE vous informera des procédures existantes et vous aidera à rassembler les pièces nécessaires à l'effacement de votre casier judiciaire,

Nous rappelons qu'une permanence de consultation gratuite sur l'effacement du casier judiciaire est organisée le 30 novembre 2012 en présence d'un avocat spécialisé. Le nombre de place étant limité, nous vous conseillons de prendre rendez-vous dès maintenant au 06 47 76 51 33

CÉCILE DIMOUAMOUA

PRÉSIDENTE IJE

**Permanences d'accueil sur RDV
Maison des Associations 12ème
181 Avenue Daumesnil 75012 Paris
TEL 06 63 45 14 05**

